

N/REF : 19/02/2026 9H44 C:000003 I:02669
V/REF : AC/C40391
V/Email reçu le Jeudi 19/02/2026 a 9H44

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BCN
IMMEUBLE : LE BEAUCHESNE -BCN
2, ALLEE DE TOURVILLE
.
35760 ST GREGOIRE

Rennes, le 18 Mars 2026

Référence Marché: 024071-ELT-003

LOCALISATION : 2 ALLEE DE TOURVILLE - EMILIE DEROSIER 06 77 01 73 52
LOGEMENT N° 104116, PORTE N°12, 1° ÉTAGE,

MOTIF : ECOULEMENT D'EAU PAR PC EN CÔTÉ DE BAIE. MERCI DE VÉRIFIER SÉCURITÉ DE
L'INSTALLATION (PAS DE DISJONCTION AU MOMENT DE L'ÉCOULEMENT)

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 06/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ET RECHERCHE DE PANNE
CONSTAT : AUCUN SIGNE D'ANOMALIE
VÉRIFICATION DE LA MISE EN SÉCURITÉ
CONSTAT : TOUT EST EN SÉCURITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : FM LCOMPTER Email envoyé le 10/03/26 a 17H53 M ROCHE

FM LCOMPTER Email envoyé le 10/03/26 a 17H52 Mme A. CASAERT

27/02 / MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MOE001-H(s) Electricien Hors BPU	1	47,20	47,20
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	25,65	25,65
TOTAL H.T.				72,85
T.V.A. a 10,00%				7,28
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>80,13</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.